

CA1
EA71
C16
FRE
1973
STORAGE

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

**LA 28^e SESSION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES NATIONS UNIES**

*RÉDIGÉE PAR LE BUREAU DES AFFAIRES DES
NATIONS UNIES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES*

OTTAWA, AOÛT 1973

A LA CHARTE DES NATIONS UNIES

1

INTRODUCTION

Cette brochure a été rédigée à l'intention des délégués et des observateurs à la 28^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour les familiariser avec le caractère général et le déroulement de la session de l'Assemblée générale, tout en mettant en évidence la participation du Canada aux divers organismes de l'Organisation des Nations Unies.

Pour être plus utile, sa lecture devrait accompagner celle des documents fournis, à Ottawa, par le ministère des Affaires extérieures et, à New York, par la Mission permanente du Canada.

B LE CANADA ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. Politique et objectifs du Canada aux Nations Unies
2. Revue sommaire des travaux de la 27^e session de l'Assemblée générale
3. Contributions du Canada à l'Organisation des Nations Unies
4. Budget des quotes-parts (en pourcentage)
5. Contributions financières du Canada au budget ordinaire
6. Participation du Canada aux organismes de l'Organisation des Nations Unies

TABLE DES MATIÈRES

Page

A LA CHARTE DES NATIONS UNIES

1

B LES INSTRUMENTS DE LA PARTICIPATION OFFICIELLE DU CANADA À LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Le Bureau des affaires des Nations Unies
2. La Mission permanente du Canada
3. La délégation canadienne
4. Les observateurs

C L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

1. États membres
2. Organigramme de l'Organisation des Nations Unies
3. Les fonctions de l'Assemblée générale
4. Le Président
5. Les vice-présidents
6. Les grandes commissions
7. Autres organes
8. Le vote
9. La session de l'Assemblée générale

D LE CANADA ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. Politique et objectifs du Canada aux Nations Unies
2. Revue canadienne des travaux de la 27^e session de l'Assemblée générale
3. Contributions du Canada à l'Organisation des Nations Unies
4. Barème des quotes-parts (en pourcentages)
5. Contributions financières du Canada au budget ordinaire
6. Participation du Canada aux organismes de l'Organisation des Nations Unies

LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Après deux mois de discussions à San Francisco lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, les représentants de 50 pays, dont le Canada, ont signé la Charte des Nations Unies le 26 juin 1945. Le Canada avait joué un rôle des plus actifs au cours de la Conférence et bon nombre de propositions canadiennes ont été incorporées à la Charte, qui est entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

Le *Préambule de la Charte* exprime les objectifs fondamentaux des 51 membres fondateurs* et de ceux qui ont été admis aux Nations Unies depuis octobre 1945.

“Nous, peuples des Nations Unies, résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,
à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,
à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,
à favoriser le progrès social et instaurer de meilleurs conditions de vie dans une liberté plus grande,

Et à ces fins

à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,
à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,
à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,
à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,
Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins.”

* La Pologne n'était pas représentée à la Conférence de San Francisco mais elle a adhéré à la Charte une fois que les États-Unis, l'U.R.S.S. et le Royaume Uni se furent entendus sur le gouvernement polonais à reconnaître.

BUREAU DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

Le Bureau des affaires des Nations Unies est chargé principalement de la politique du Canada à l'égard des activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Un des principes fondamentaux de la politique canadienne est de continuer activement à renforcer l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument efficace de coopération internationale et notamment de façon à ce que les Nations Unies puissent mieux réaliser les objectifs de leur Charte. A ces fins, le Bureau poursuit sa tâche en étroite collaboration avec les autres Bureaux et les autres ministères et organismes de l'État.

La Direction des Affaires économiques et sociales des Nations Unies a pour mission de coordonner les politique et activité canadiennes à l'endroit du Conseil économique et social et de ses organismes auxiliaires, des organismes spéciaux des Nations Unies, et des institutions spécialisées. La Direction s'occupe également des questions concernant les droits de l'homme et des problèmes relatifs au développement socio-économique qui sont discutés aux Nations Unies.

La Direction des Affaires politiques et institutionnelles des Nations Unies est chargée d'évaluer la portée politique des événements qui se produisent au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et dans d'autres organismes des Nations Unies, d'examiner le développement institutionnel de l'Organisation des Nations Unies et les questions pertinentes d'administration, de finances et de procédure.

MISSION PERMANENTE DU CANADA AUX NATIONS UNIES

NEW YORK

Presque tous les membres des Nations Unies, y compris le Canada, ont jugé qu'il était indispensable de maintenir une représentation permanente au siège des Nations Unies.

Certains États non-membres des Nations Unies, dont la Suisse, Monaco, la République fédérale d'Allemagne, la République de Corée et la République de Vietnam ont établi des missions permanentes d'observateurs à New York.

La première mission permanente du Canada à New York a été établie en janvier 1948 et le général McNaughton y fut affecté à titre de premier représentant permanent du Canada aux Nations Unies. Les personnes qui succédèrent au général McNaughton à la fin de son mandat, en décembre 1949, furent les suivantes:

REPRÉSENTANTS PERMANENTS	PÉRIODE
(Suppléant) J.W. Holmes	janvier 1950 – juin 1950
(Suppléant) R.G. Riddel	juin 1950 – août 1950
R.G. Riddel	août 1950 – juin 1951
(Suppléant) E.H. Norman	juin 1951 – juillet 1951
David M. Johnson	novembre 1951 – août 1955
R.A. MacKay	août 1955 – novembre 1957
C.S.A. Ritchie	janvier 1958 – février 1962
P. Tremblay	juillet 1962 – juin 1966
G. Ignatieff	juillet 1966 – février 1969
Yvon Beaulne	février 1969 – juin 1972

Le représentant permanent du Canada est actuellement l'ambassadeur Saul F. Rae. La mission dont il est le chef comprend:

L'ambassadeur et représentant permanent	– Saul F. Rae
Le représentant permanent délégué et ministre	– G.F. Bruce
Le conseiller	– A.J. Matheson
Le conseiller	– E.B. Wang
Le conseiller	– L.J. Wilder
Le conseiller	– Lieutenant-colonel D. Harrison
Le premier secrétaire (administration)	– W.A. Jenkins
Le premier secrétaire	– J.R. Morden
Le premier secrétaire	– D.F. Wright
Le premier secrétaire	– E. Hébert
Le premier secrétaire	– D.P. Lindores
Le troisième secrétaire	– G. Desbiens

Au cours de l'automne, d'autres membres de la délégation du Canada auprès des Nations Unies s'ajoutent au personnel de la mission à New York.

LA DÉLÉGATION DU CANADA A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

“La délégation d'un membre comprend cinq représentants et cinq suppléants au plus, et autant de conseillers, de conseillers techniques, d'experts et de personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaire.”
(Article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

“Un représentant suppléant peut agir en qualité de représentant sur désignation du chef de la délégation intéressée.” (Article 26 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Dans la pratique, il n'y a aucune distinction entre un délégué et un délégué suppléant (représentant).

La délégation canadienne à toute session de l'Assemblée générale des Nations Unies est nommée par le Cabinet sur la recommandation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La délégation comprend habituellement dix membres: cinq représentants et cinq représentants suppléants. Le président de la délégation est habituellement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le vice-président, le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Les autres membres de la délégation ont tous des responsabilités à l'égard de l'une des sept grandes commissions. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures retourne toujours à Ottawa pour des périodes de temps assez longues au cours de la session; au cours de son absence, la direction de la délégation incombe au vice-président.

En plus des délégués eux-mêmes, on nomme un certain nombre de conseillers, au moins un pour chacune des grandes commissions. La Mission permanente à New York et la Direction des affaires des Nations Unies du ministère fournissent le noyau des conseillers, mais d'autres directions et ministères du gouvernement envoient aussi, souvent pour de plus courtes périodes de temps, des agents chargés d'assumer une partie du travail concernant certaines questions inscrites à l'ordre du jour.

OBSERVATEURS

Depuis un certain nombre d'années, il est d'usage que les divers partis politiques fédéraux désignent des représentants qui accompagnent la délégation canadienne à l'Assemblée générale à titre d'observateurs. Des observateurs sont choisis au Sénat et à la Chambre des communes en nombre relativement proportionné au nombre de sièges détenus par chaque parti.

A l'occasion, des Canadiens qui ont un intérêt professionnel pour les affaires des Nations Unies ont aussi été nommés observateurs à divers titres.

Nous croyons qu'une conscience accrue des possibilités et des limites de l'Organisation des Nations Unies est susceptible d'améliorer l'aptitude de chacun à identifier et à évaluer les possibilités concrètes de solution des problèmes internationaux. De plus, même si la plupart des parlementaires connaissent les problèmes qui sont à l'étude aux Nations Unies, le rôle d'observateur peut mener à une connaissance plus approfondie des questions qui préoccupent la communauté mondiale et qui peuvent toucher le Canada.

ÉTATS MEMBRES

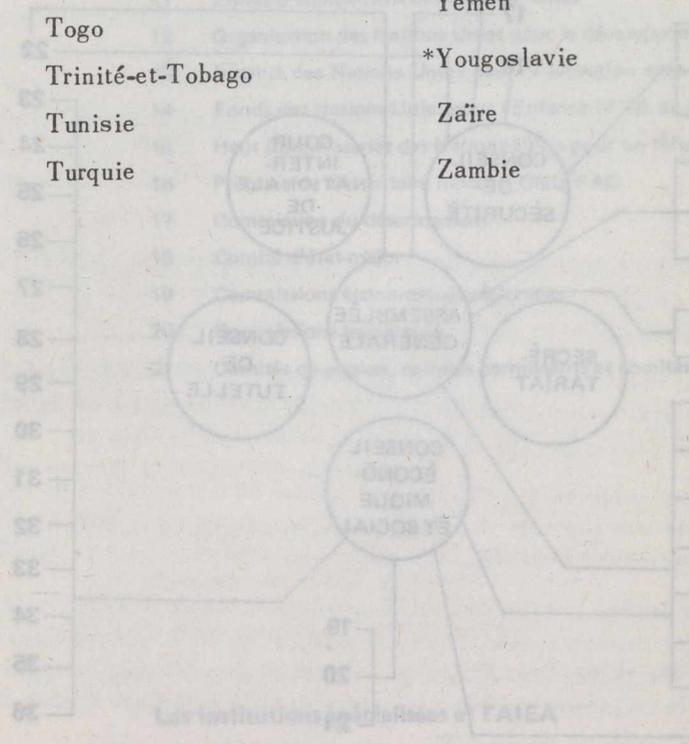
L'Assemblée générale comprend tous les 132 États membres des Nations Unies; chacun a droit à cinq représentants siégeant à l'Assemblée.

132 États membres des Nations Unies

Afghanistan	Côte d'Ivoire
*Afrique du Sud	*Cuba
Albanie	Dahomey
Algérie	*Danemark
*Arabie Saoudite	Egypte
*Argentine	*El Salvador
*Australie	Emirats arabes unis
Autriche	*Equateur
Bahreïn	Espagne
Barbade	*États-Unis d'Amérique
*Belgique	*Ethiopie
Bhoutan	Fidji
Birmanie	Finlande
*Bolivie	*France
Botswana	Gabon
*Brésil	Gambie
Bulgarie	Ghana
Burundi	*Grèce
Cameroun	*Guatemala
*Canada	Guinée
*Chili	Guinée équatoriale
*Chine	Guyane
Chypre	Haïti
Colombie	Haute Volta
Congo (Braazzaville)	Honduras
Costa Rica	Hongrie
	*Inde

Indonésie	*Norvège
*Irak	*Nouvelle-Zélande
*Iran	Oman
Irlande	Ouganda
Islande	Pakistan
Israël	*Panama
Italie	*Paraguay
Jamaïque	*Pays-Bas
Japon	*Pérou
Jordanie	*Philippines
Kenya	*Pologne
Koweït	Portugal
Laos	Qatar
Lesotho	République centrafricaine
*Liban	République démocratique populaire du Yémen
*Libéria	*République dominicaine
Libye	République kmère
*Luxembourg	*République socialiste soviétique de Biélorussie
Madagascar	*République socialiste soviétique d'Ukraine
Malaisie	République Unie de Tanzanie
Malawi	Roumanie
Maldives	*Royaume-Uni
Mali	Rwanda
Malte	Sénégal
Maroc	Sierra Leone
Maurice	Singapour
Mauritanie	Somalie
Mexique	Souaziland
Mongolie	Soudan
Népal	SRI Lanka
*Nicaragua	Suède
Niger	
Nigéria	

- Syrie
- Tchad
- Tchécoslovaquie
- Thaïlande
- Togo
- Trinité-et-Tobago
- Tunisie
- Turquie
- URSS
- Uruguay
- *Venezuela
- Yémen
- *Yougoslavie
- Zaïre
- Zambie



Les institutions spécialisées de l'ONU

* Les membres originaires du Conseil des Nations Unies

- 27 AIEA Agence internationale de l'énergie atomique
- 121 OIT Organisation internationale du travail
- 64 OEA Organisation des États américains
- 25 OMS Organisation mondiale de la Santé
- 26 OUA Organisation de l'unité africaine
- 121 ONU Les Nations Unies
- 22 OEA Organisation de l'énergie atomique

*Membres originaires

- 8 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- 9 Conseil du commerce et du développement
- 10 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- 11 Fonds d'équipement des Nations Unies
- 12 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
- 13 Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
- 14 Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (FISE ou UNICEF)
- 15 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- 16 Programme alimentaire mondial ONU/FAO
- 17 Commission du désarmement
- 18 Comité d'état-major
- 19 Commissions économiques régionales
- 20 Commissions techniques
- 21 Comités de session, comités permanents et comités spéciaux

Les Institutions spécialisées et l'AIEA

* L'astérisque indique que le Canada est membre du Conseil des gouverneurs ou du Conseil d'administration

- *22 AIEA Agence internationale de l'énergie atomique
- *23 OIT Organisation internationale du travail
- *24 FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- *25 UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- 26 OMS Organisation mondiale de la santé
- *27 FMI Fonds monétaire international
- *28 IDA Association internationale pour le développement
- *29 BIRD Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- *30 SFI Société financière internationale
- *31 OACI Organisation de l'aviation civile internationale
- 32 UPU Union postale universelle
- *33 UIT Union internationale des télécommunications
- *34 OMM Organisation météorologique mondiale
- *35 OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
- *36 GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SES FONCTIONS

L'Assemblée générale est l'organe plénier des Nations Unies et groupe les représentants de tous les États membres.

Ses fonctions officielles sont les suivantes:

Examiner les principes de la coopération internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité, y compris les principes du désarmement et du contrôle des armements, et faire des recommandations à ce sujet;

Discuter tout problème qui touche à la paix et à la sécurité et, sauf dans les cas où un différend ou une situation est à l'étude au Conseil de sécurité, faire des recommandations à cet égard;

Discuter toute question qui entre dans le cadre de l'application de la Charte ou qui touche aux pouvoirs et fonctions de tout organe des Nations Unies et, sauf dans les cas susmentionnés, faire des recommandations sur la question;

Amorcer des études et faire des recommandations visant à promouvoir la coopération politique internationale, le développement du droit international et sa codification, la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous et la collaboration internationale dans les domaines économique, social, culturel, éducatifs et sanitaires;

Recevoir et examiner les rapports du Conseil de sécurité et des autres organes des Nations Unies;

Faire des recommandations pour le règlement pacifique de toutes situations qui pourraient mettre en danger les relations amicales entre nations, quelle que soit l'origine de ces situations;

Surveiller, par l'intermédiaire du Conseil de tutelle, l'exécution des accords de tutelle pour toutes les régions qui ne sont pas désignées comme stratégiques;

Élire les dix membres non permanents du Conseil de sécurité, les membres du Conseil de tutelle qui sont à élire; prendre part avec le Conseil de tutelle à l'élection des juges de la Cour internationale de Justice; et, sur la recommandation du Conseil de sécurité, nommer le secrétaire général; élire les vingt-sept membres du Conseil économique et social. (Le Conseil, à l'heure actuelle, se compose de 27 membres. Toutefois, lors de sa 26^e session l'Assemblée générale a adopté une résolution recommandant que le nombre des membres soit porté à 54. Le Conseil sera élargi dès que les deux tiers des États membres de l'ONU, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité auront ratifié l'amendement à Charte).

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est dirigée par le président, qui est élu au début de chaque session et qui reste en fonction jusqu'à la clôture. Ses pouvoirs généraux consistent à prononcer l'ouverture et la clôture de chaque séance plénière de la session, à diriger les discussions en séance plénière, à assurer l'application du règlement, à donner la parole, à mettre les questions aux voix et à proclamer les décisions. Lors de l'élection du président, il est tenu compte de la nécessité de procéder par rotation à l'attribution de ce poste, suivant une répartition géographique équitable.*

LES VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale élit aussi dix-sept vice-présidents. Si le président est obligé de s'absenter pendant une séance ou une partie de séance, il charge un des vice-présidents de le remplacer.

En 1963, l'Assemblée générale a décidé que les vice-présidents seraient élus suivant la répartition suivante:

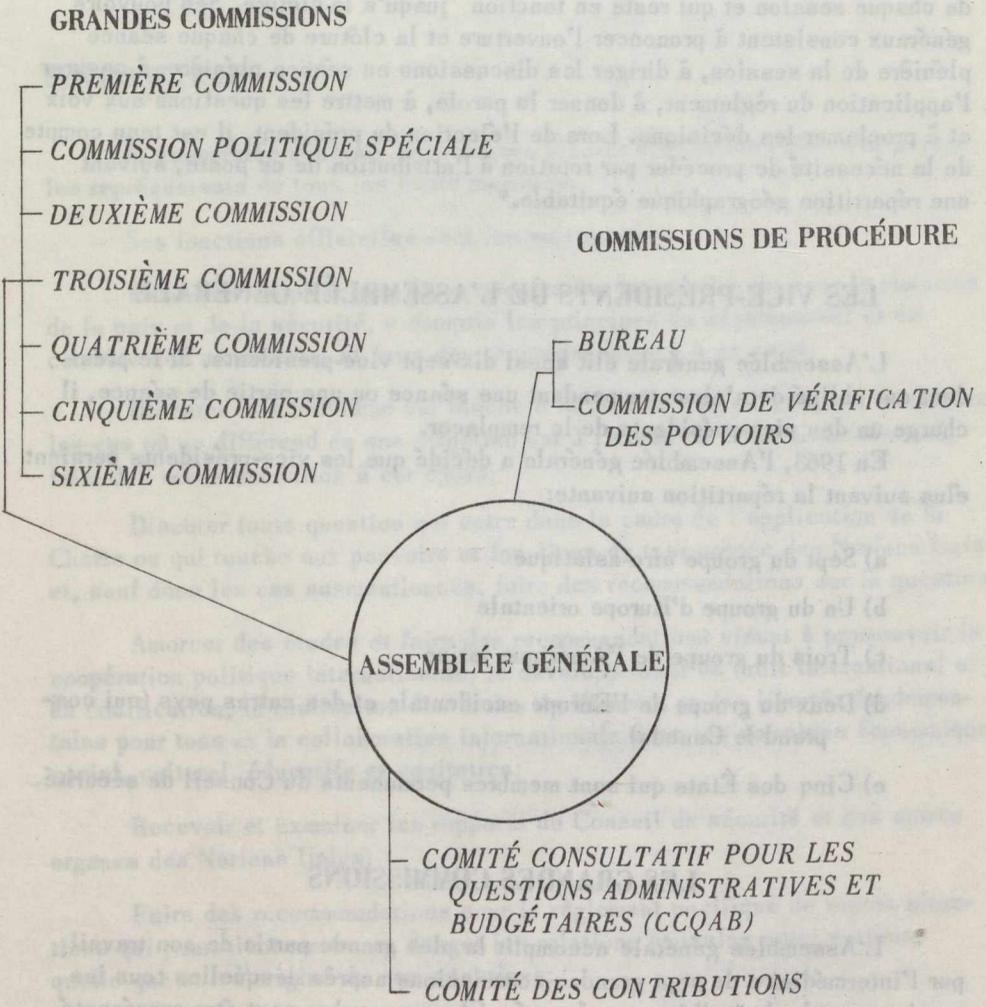
- a) Sept du groupe afro-asiatique
- b) Un du groupe d'Europe orientale
- c) Trois du groupe de l'Amérique latine
- d) Deux du groupe de l'Europe occidentale et des autres pays (qui comprend le Canada)
- e) Cinq des États qui sont membres permanents du Conseil de sécurité.

LES GRANDES COMMISSIONS

L'Assemblée générale accomplit la plus grande partie de son travail par l'intermédiaire de sept grandes commissions auprès desquelles tous les membres ont le droit d'être représentés. Chaque membre peut être représenté seulement par une personne à chacune des grandes commissions, mais il peut aussi affecter des conseillers et des experts à ces commissions. Sur désignation du président de la délégation intéressée, ces conseillers et ces experts peuvent agir en qualité de membres des commissions. Le quorum est constitué par un quart des membres de la commission, mais la présence de la majorité des membres est requise pour la mise aux voix d'une question. Les décisions sont prises à la majorité des voix. (Voir le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, articles 98-134)

* L'élection du président a pour effet de réduire d'une personne le nombre des vice-présidents de la région à laquelle il appartient.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: SES PRINCIPAUX ORGANES



mander l'inscription de points à l'ordre du jour, l'attribution de points de l'ordre du jour aux commissions, et pour surveiller le bon fonctionnement du travail de l'Assemblée:

2) *Le Comité de vérification des pouvoirs*, qui est nommé par le président à chaque session, vérifie les pouvoirs des représentants (l'URSS et les États-Unis sont traditionnellement membres du Comité);

3) *Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*, qui comprend des experts financiers, est chargé de l'examen du budget des Nations Unies;

4) *Le Comité des contributions* conseille l'Assemblée générale au sujet de la répartition des dépenses de l'Organisation parmi les membres.

Des organes subsidiaires et spéciaux sont constitués s'il y a lieu.

LE VOTE

Le vote sur des *questions importantes*, comme les recommandations sur la paix et la sécurité, l'élection de membres des organismes, l'admission, la suspension et l'expulsion des membres, les questions de tutelle et les questions budgétaires, se fait à la majorité des deux tiers des membres présents et votants.

Le vote sur les *autres questions* se fait à la majorité simple des voix.

Chaque membre de l'Assemblée générale dispose d'une voix.

Pour déterminer les majorités des deux-tiers ou les majorités simples, seuls les "oui" et les "non" sont comptés, non les abstentions. Toutefois, dans la pratique des Nations Unies, l'abstention est devenue un moyen respecté et largement utilisé d'indiquer la position d'un gouvernement sur des questions à l'égard desquelles divers éléments contradictoires entrent en jeu et dans les cas où un simple vote par "oui" ou par "non" ne serait pas une expression exacte de l'attitude du gouvernement en question. Il y a très souvent des explications de vote, avant ou après la mise aux voix.

LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, le troisième mardi de septembre. Cette session dure environ trois mois. Des sessions extraordinaires peuvent également être convoquées à la demande du Conseil de sécurité, d'une majorité des membres des Nations Unies, ou d'un membre si la majorité des membres l'approuve. Une session extraordinaire d'urgence peut aussi être convoquée dans un délai de vingt-quatre heures après réception d'une demande à cet effet émanant soit du Conseil de sécurité à la suite d'un

vote affirmatif de neuf membres de ce Conseil, soit de la majorité des membres des Nations Unies ou d'un membre si la majorité l'approuve.

Les sessions sont ouvertes par le président de la session antérieure (ou par le président de la délégation de son pays) et la première tâche à l'ordre du jour, après la nomination du Comité de vérification des pouvoirs, est l'élection d'un nouveau président pour les douze mois à venir. Il est fermement convenu que le président ne doit pas être un représentant d'une grande puissance. Il est élu par scrutin secret, mais normalement des arrangements privés sont faits avant l'ouverture de la session pour qu'on trouve un candidat qui puisse obtenir une majorité impressionnante des voix.

Les pouvoirs du président sont limités, mais un haut fonctionnaire compétent peut faire beaucoup par son influence personnelle pour aplanir les difficultés d'une session et pour sauvegarder les intérêts de l'Organisation en dépit des pressions des divers groupes d'États.

À côté du nouveau président sont assis le secrétaire général des Nations Unies et le sous-secrétaire général aux affaires de l'Assemblée qui, en qualité de secrétaire de l'Assemblée générale, joue un rôle analogue à celui du greffier du parlement par rapport à l'orateur de la Chambre des communes.

Après l'élection des vice-présidents et des présidents de Commissions (points suivants de l'ordre du jour), le secrétaire général signale à l'Assemblée générale "toutes questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil de sécurité a été saisi".

Une fois l'ordre du jour adopté, il y a une discussion générale qui dure souvent plus de trois semaines; à cette occasion, presque tous les États membres présentent les principaux objectifs de la politique de leurs gouvernements sous la forme d'un tour d'horizon des grandes affaires mondiales.

La discussion générale est suivie des rapports du secrétaire général, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social (ECOSOC), du Conseil de tutelle, de la Cour internationale de Justice (CIJ) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Viennent ensuite les élections des membres de divers conseils, comités et commissions de l'ONU, lorsqu'elles doivent avoir lieu.

Tous les autres points de l'ordre du jour ont trait à des questions déterminées. Certaines sont connues de longue date et sont reportées d'une année à l'autre. D'autres traduisent le souci qu'ont les Nations Unies d'aborder les problèmes de l'heure et sont ajoutées à l'ordre du jour à la demande du secrétaire général, d'un des organes principaux des Nations Unies ou d'un État membre.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Comme les activités des Nations Unies touchent plusieurs sinon tous les objectifs et politiques du Canada à l'échelle nationale, le Canada considère les Nations Unies comme un instrument important en vue de réaliser ces objectifs et politiques dans leur contexte international. Depuis la publication d'une étude récente de sa politique étrangère, le Canada a surtout mis l'accent à l'ONU sur les thèmes suivants: Croissance économique, Justice sociale, Qualité de la vie et Paix et Sécurité.

L'attitude du Canada se fonde sur le principe que sa participation active pourra aider les Nations Unies à devenir un instrument efficace de coopération internationale. Le Canada pense également qu'il importe d'appuyer les Nations Unies de façon à ce qu'elles puissent mieux réaliser les objectifs de leur Charte.

Aux Nations Unies, le Canada s'est concentré sur les objectifs suivants:

- (1) contribuer au développement économique et social
- (2) s'efforcer de mettre fin à la course aux armements
- (3) favoriser le maintien et l'établissement de la paix par l'intermédiaire des Nations Unies
- (4) concilier les objectifs du Canada en Afrique australe
- (5) prendre des mesures pour empêcher la détérioration du milieu humain
- (6) favoriser la coopération internationale dans l'utilisation pacifique des réseaux de satellites
- (7) favoriser la coopération internationale dans l'utilisation du fond des mers au-delà des limites de juridiction nationale.
- (8) promouvoir le respect des droits de l'homme, comprenant l'adhésion aux diverses conventions des Nations Unies
- (9) contribuer au développement progressif et à la codification du droit international
- (10) exprimer la dualité linguistique du Canada aux Nations Unies
- (11) contribuer au développement des institutions des Nations Unies en tant que centre où s'harmonisent les efforts des nations

REVUE DES TRAVAUX DE LA 27^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la 27^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a noté que de nombreuses personnes sont insatisfaites des réalisations passées et pessimistes quant aux perspectives d'avenir des Nations Unies. Il a souligné que la communauté internationale semble souvent incapable de prévenir les guerres, impuissante devant le terrorisme, insensible face à la faim et à la misère et irresponsable pour ce qui est de la dégradation de l'environnement. M. Sharp a fait remarquer que l'Organisation des Nations Unies reflète nécessairement la faiblesse de la société dont elle est issue et dont le principe directeur semble être l'égoïsme national. M. Sharp a dit constater par ailleurs l'émergence d'un sens plus vif des responsabilités à l'égard de l'ensemble de la communauté internationale et, terminant sur une note d'espoir, il a invité les membres des Nations Unies à s'élever parfois au-dessus de leurs problèmes afin de se rappeler les réalisations passées et de chercher à découvrir, dans les affaires internationales, les malaises qui permettent d'espérer que les plus grandes réalisations des Nations Unies sont encore à venir.

La veille de la session, la plupart des observateurs estimaient que, après la dramatique XXVI^e Assemblée générale des Nations Unies, la XXVII^e s'annonçait comme une "session terne placée sous le signe de la stabilisation" et dont l'action positive ne pourrait s'exercer que dans certains secteurs techniques, administratifs et budgétaires; on espérait peu de réalisations dans les secteurs névralgiques de la sécurité et de la politique. Le déroulement effectif de la session a semblé corroborer ces observations en ce qui concerne la nature des préoccupations et la direction manifestées au cours de l'étude des divers articles inscrits à l'ordre du jour.

Dans le domaine administratif et budgétaire, les discussions les plus importantes ont porté sur la réduction proposée de la quote-part du plus puissant contributeur, soit les États-Unis. Le Canada a joué un rôle actif dans les discussions de la Cinquième commission en appuyant la proposition des États-Unis d'abaisser la quote-part du contributeur le plus important, dont il en a ainsi facilité l'adoption. Une des initiatives qui ont aidé à faire adopter la résolution sur cette question a été l'annonce de la décision du Canada de renoncer aux avantages du principe du plafond par habitant qu'il toucherait si le plafond était abaissé à 25 pour cent. C'est ainsi qu'ont été atténués les inconvénients financiers que les Nations Unies auraient subis autrement.

La réalisation la plus valable dans le domaine socio-économique est peut-être l'établissement du programme des Nations Unies sur l'environnement, lequel incorpore, presque sans modification, les décisions de la Conférence de Stockholm sur l'environnement. Il est certain que la volonté de la vaste majorité des membres des Nations Unies d'établir le programme sur l'environnement et d'en approuver la structure administrative fondamentale a dissipé, grâce à des discussions exhaustives en comités, certaines des inquiétudes qu'éprouvaient des États membres à l'égard de certains aspects des proposi-

tions. On a également concilié les divergences d'opinion que suscitaient l'élargissement du conseil de direction et le choix de l'emplacement de l'Administration centrale.

Comme à l'occasion des autres sessions, les questions africaines ont retenu l'attention de nombreux membres dans plusieurs comités. La décision de la Quatrième commission d'admettre des représentants de mouvements de libération africains reconnus par l'OUA constituait un événement imprévu. Par la suite, la Commission a entendu au cours de ses débats Amilcar Cabral, chef du PAIGC de la Guinée (Bissau), assassiné depuis. La résolution traitant des territoires portugais a obtenu l'appui de beaucoup de pays, dont le Canada, qui a noté la nécessité de négociations entre les principaux intéressés.

On ne peut faire état d'une avance proprement constructive à propos de certaines des principales questions, en litige depuis longtemps, qui ont donné lieu à des crises politiques et à des affrontements militaires dans diverses parties du monde. La décision du Conseil de sécurité d'écarter une recommandation voulant que le Bangladesh soit admis aux Nations Unies en a déçu beaucoup et il en est résulté en assemblée plénière une résolution qui exprimait le désir de l'Assemblée générale de voir le Bangladesh accéder au titre de membre le plus tôt possible. Cette initiative s'est accompagnée d'une résolution invitant les parties au différend indo-pakistanaïse à conclure un règlement équitable sur les questions en attente et sur le retour des prisonniers de guerre. Le débat sur le Moyen-Orient a été, selon l'opinion générale, aussi stérile qu'on l'avait craint, et on y a exprimé les mêmes opinions que par le passé. Comme l'année dernière, on a reporté à une session ultérieure l'étude de la question de la Corée. Comme cela s'était souvent produit, pour des raisons politiques, il n'y a pas eu de discussions importantes sur les questions politiques comme l'admission de la RDA ou du Vietnam, et on n'a pas non plus inscrit à l'ordre du jour l'expulsion des Asiatiques ougandais.

Par ailleurs, grâce aux efforts déployés par le Secrétaire général, le terrorisme international a constitué un nouvel article de l'ordre du jour. Les délégations d'un bon nombre de gouvernements occidentaux ont travaillé très activement pour faire adopter des mesures efficaces destinées à enrayer le terrorisme international, mais le débat au sein de la Sixième commission s'est embourbé dans les controverses politiques entourant les mouvements d'indépendance du Moyen-Orient et de l'Afrique. C'est pourquoi la résolution sur le terrorisme qui a été adoptée exprimait l'inquiétude que suscitaient les actes de violence perpétrés contre des innocents, et tout le problème du terrorisme, y compris les études sur ses causes sous-jacentes, a été déféré à un comité établi à cette fin. Un débat bien nourri a ainsi donné des résultats décevants, mais on a tout de même créé un centre de discussion où le Canada pourra continuer de faire valoir ses vues dans le sens d'une action efficace sur cette question des plus importantes. Mentionnons, au nombre des autres résultats notoires, la décision de tenir une Conférence sur le droit de la mer en 1974 et la création du Comité spécial sur la Conférence sur le désarmement mondial.

Les participants et les grands moyens de diffusion ont qualifié la XXVIIe

session de l'Assemblée générale des Nations Unies de morne et même de terne. Etant donné le caractère explosif de plusieurs des articles de l'ordre du jour, il se pourrait bien que le calme apparent ait été la seule réalisation importante de la session. Bien qu'on puisse s'interroger sur le caractère souhaitable, à la longue, du maintien d'une atmosphère plutôt calme, cette réalisation, qui a accompagné une plus grande efficacité de fonctionnement en séance plénière aussi bien qu'au sein des Grandes Commissions (la Deuxième a été particulièrement remarquable à cet égard), a permis de situer la discussion à un niveau plus élevé et de la mener d'une façon plus ordonnée. Néanmoins, les problèmes non encore résolus demeurent et se manifesteront sans doute demain.

(en millions de dollars canadiens)

1971	1,238	1960
1970	1,800	1961
1969	2,181	1962
1968	2,328	1963
1967	2,112	1964
1966	2,774	1965
1965	2,481	1966
1964	1,288	1967
1963	2,702	1968
1962	4,049	1969
1961	4,227	1970
1960	4,201	1971
1959	2,400	1972
1958	2,770	1973

* Année financière se terminant le 31 mars

**CONTRIBUTIONS DU CANADA À L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES
1960 - 1973**

TABEAU 1

(A) Année*	(B) Contributions du Canada au budget ordinaire des Nations Unies	(C) Quote-part en pourcentage
(en milliers de dollars canadiens)		
1960	1,536	3.11
1961	1,860	3.11
1962	2,181	3.12
1963	2,356	3.12
1964	3,115	3.12
1965	2,774	3.17
1966	3,481	3.17
1967	3,588	3.17
1968	3,795	3.02
1969	4,049	3.02
1970	4,557	3.02
1971	4,891	3.08
1972	5,490	3.08
1973	5,770	3.08

* Année financière se terminant le 31 mars

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DU CANADA À L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

Année financière se terminant le 31 mars 1972		Année financière se terminant le 31 mars 1971	
Montant	Rang	Montant	Rang

A. Contributions fixées

Nations Unies	5,490	8	4,891	8
OIT	1,170	6	1,072	6
FAO	1,538	7	1,226	7
UNESCO	1,188	8	1,174	8
OMS	2,492	9	2,813 ¹	9
OACI	275	8	259	8
UPU	62	1 (avec 16 autres)	57	1 (avec 15 autres)
UIT	273	7 (avec l'Australie)	245	7 (avec l'Australie)
OMM	86	7	91	7
OMCI	22	16	18	16
AIEA (budget ordinaire)	438	9	351	9

B. Contributions volontaires

UNFICYP	1,600 ²	n/a	1,800 ²	n/a
PNUD	16,320	n/a	15,267	4
HCR	400	n/a	400	n/a
UNICEF (ouFISE)	1,500	n/a	1,200	n/a
UNRWA	1,350	n/a	1,350	n/a
UNITAR	60	n/a	60	n/a
PAM	17,213 ³	2	16,531 ³	2
AIEA (budget d'exploit- tation)	1	n/a	71	9
Programme d'enseigne- ment et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	50	n/a	20	n/a
UNFPA	2,010	n/a	1,016	n/a
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus de la drogue	150	n/a	----	n/a
Association des Nations Unies au Canada	27	n/a	27	mm n/a

¹ Ce chiffre comprend approximativement \$700,000 payés pour l'année précédente.

² Différence entre les dépenses prévues pour le maintien des troupes à Chypre et les paiements reçus des Nations Unies.

³ Comprend l'apport en espèces et les contributions alimentaires.

PARTICIPATION DU CANADA AUX ORGANISMES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. En tant que membre des Nations Unies, le Canada est représenté à chaque session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à chacune des sept grandes commissions:

Première Commission (Questions politiques et de sécurité)

Commission politique spéciale (Questions politiques qui ne sont pas examinées par la Première Commission)

Deuxième Commission (Questions économiques et financières)

Troisième Commission (Questions sociales, humanitaires et culturelles)

Quatrième Commission (Questions se rapportant aux territoires sous tutelle et aux territoires non autonomes)

Cinquième Commission (Questions administratives et budgétaires)

Sixième Commission (Questions juridiques)

2. Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 33)

Comité spécial chargé d'étudier la situation financière des Nations Unies

Comité des relations avec le pays hôte

Comité des commissaires aux comptes

Comité des contributions

Comité des mesures collectives (ne s'est pas réuni ces dernières années)

Commission du désarmement

Comité consultatif scientifique des Nations Unies

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Comité des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif

Comité consultatif pour le cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Conférence du Comité du désarmement

Comité spécial des fonds extra-budgétaires

Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre États

Comité spécial pour la question de la définition de l'agression

Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale

Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 1972)

3. Bien que le Canada ne soit pas actuellement membre du Conseil de Sécurité, il fournit du personnel aux organes suivants:

UNMOGIP – Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan

ONUST – Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine

UNFICYP – Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

4. Bien que le Canada ne soit pas actuellement membre du Conseil économique et social, il est représenté dans les organes suivants de cet organisme:

A. Commissions techniques

– Commission des stupéfiants

– Commission du développement social

– Commission de la condition de la femme

– Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de la Commission des droits de l'homme (Un de ses membres est canadien et agit en son nom personnel)

B. Commissions régionales

– CEPAL Commission économique pour l'Amérique latine

C. Comités permanents

– Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (ACAST)

– Comité du Programme d'études pour la mise en valeur des ressources naturelles

– Membre du Comité exécutif du Programme du haut commissaire pour les réfugiés

5. Le Canada est membre des organes spéciaux suivants:

UNICEF – Fonds des Nations Unies pour l'enfance (membre du Conseil d'administration)

UNHCR – Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

CNUCED – Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, notamment:

Conseil du commerce et du développement

Commission des articles manufacturés

Commission des invisibles et du financement lié au commerce

Commission des transports maritimes (mandat expiré en 1970)

PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement (membre du Conseil d'administration)

UNITAR – Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (membre du Conseil d'administration)

ONUDI – Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

6. Le Canada est membre des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales suivantes:

AIEA – Association internationale de l'énergie atomique

GATT – Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

BASD – Banque asiatique de développement (membre non-régional)

OIT – Organisation internationale du travail (membre du conseil d'administration)

FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (membre du conseil jusqu'à 1971)

Programme alimentaire mondial ONU/FAO – PAM (membre du conseil jusqu'à 1971)

UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (membre du conseil d'administration)

OMS – Organisation mondiale de la santé (membre du conseil d'administration)

BIRD – Banque internationale pour la reconstruction et le développement (membre du conseil des gouverneurs)

SFI – Société financière internationale (membre du conseil des gouverneurs)

AID – Association internationale de développement (membre du conseil des gouverneurs)

- FMI – Fonds monétaire international (membre du conseil des gouverneurs)
- OACI – Organisation de l'aviation civile internationale (membre du conseil)
- UPU – Union postale universelle
- UIT – Union internationale des télécommunications (membre du conseil d'administration jusqu'à 1971)
- OMM – Organisation météorologique mondiale (membre du conseil d'administration jusqu'à 1971)
- OMCI – Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01029231 9

CA1 EA71 C16 FRE 1973 STORAGE
Le Canada a la ... session de
l'Assemblée générale des Nations
43277022

